



**CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE A DISTANCE DE FORFAITS DE REMONTEES****MECANIQUES S.A.T.A Group****ETE 2025 -HIVER 2025-2026**

SATA Group - 131 Rue du Pic Blanc – BP54 – 38 750 Alpe d'Huez – France. info@sataski.com ou sur skipass.alpedhuez.com
Société Anonyme d'économie mixte au capital de 21 744 632 €-RCS Grenoble B775 595 960 00052
Numéro TVA intracommunautaire : FR04 775 595 960 000 52

CODIF :
CO/N°14/ENR/005
Version en DATE :
20/06/2025

5.1 Cas particulier du AEON PASS (système Pay Per Use <https://www.flexipass-aeon.com/>) :

A la validation de la commande, le client contracte pour lui-même et pour les contacts qu'il associe à son compte, une adhésion à ce système de « consommation à la journée » en s'inscrivant pour l'obtention de titres qui seront suivis toute la saison pour la facturation et en s'abonnant à un système de facturation sur sa carte bancaire. L'adhésion est nominative avec photo.

A chaque journée skiée sur l'un des domaines skiables opéré par SATA Group, les bornes ski détectent les titres d'adhésion du client et des contacts associés à son compte. Le client recevra une facture du montant de ses consommations et de celles des contacts associés à son compte selon la facturation affichée dans la vente en ligne du domaine skiable détecté. Le contact payeur est redevable des journées consommées par toutes les cartes associées à son compte client. En cas de non-paiement des journées consommées (paiement refusé), les cartes seront bloquées dès le lendemain et ce jusqu'à régularisation du paiement. En fin de saison, le client s'engage à solder son compte.

a - Durée de validité de l'adhésion et reconduction

L'adhésion est conclue pour 12 mois et se renouvelle automatiquement par tacite reconduction aux conditions tarifaires applicables à la date de renouvellement. La reconduction est sans frais ; aucune somme ne sera prélevée sur le compte du titulaire au titre de ce renouvellement.

Au moins un (1) mois avant la date de renouvellement de l'adhésion, le contractant sera informé par courrier électronique des conditions tarifaires en vigueur (forfaits) applicables à la période d'adhésion suivante. Il disposera alors d'un délai d'un (1) mois à compter de la réception de ce courrier, pour notifier son opposition total ou partielle au renouvellement soit depuis son espace client, soit par courrier électronique, soit par lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi). A défaut de manifestation expresse de sa part, l'adhésion sera automatiquement reconduite pour la saison suivante.

Dans le cadre de la tacite reconduction, si la carte bancaire associée au compte du contractant arrive à expiration, un courrier électronique d'alerte lui sera adressé. Le contractant sera tenu de mettre à jour ses coordonnées bancaires ainsi que, le cas échéant, les informations liées à ses contacts associés.

Quelle qu'en soit la raison, en cas de non-reconduction de son adhésion par le contractant, celui-ci devra procéder à une nouvelle adhésion selon les conditions tarifaires en vigueur au moment du renouvellement, telles que publiées sur notre site internet.

b - Modification de l'identification du contractant.

Le contractant s'engage à actualiser, depuis son espace client, toute modification relative à son adresse postale, son adresse électronique (e-mail) ou ses coordonnées bancaires (y compris en cas de renouvellement de carte bancaire), et ce, dans un délai maximum de cinq (5) jours à compter de la survenance du changement, que ce soit avant ou pendant la saison.

c - Données bancaires

Toutes les informations bancaires fournies par le contractant lors de la commande sont sécurisées grâce à un procédé de cryptage certifié. Ces données sont exclusivement conservées par notre établissement bancaire et ne sont en aucun cas accessibles à Sata Group.

6. Date limite des commandes en ligne

L'obtention des remises « pack tribu » et « pack famille » sont limitées à des commandes d'un délai supérieur à trois jours (72h) entre l'achat et la date du premier jour de ski. Passé ce délai, la réduction n'est plus accessible mais le client peut toutefois commander en ligne au tarif public.

Pour le forfait moins de 5 ans et plus de 72 ans (nominatif avec photo et justificatif d'âge) en rechargement ou 1^{er} achat, la date limite de commande en ligne est de 36 heures avant le premier jour de ski pour un retrait en caisse. Si le forfait de moins de 5 ans ou plus de 72 ans fait l'objet d'un envoi à domicile, la date limite de commande est de 10 jours avant le premier jour de ski.

Concernant les offres du site <https://www.alpedhuezvacances.com>, elles sont limitées à des commandes d'un délai supérieur à deux jours (48h) entre l'achat et la date du premier jour de ski

Lorsque le forfait acheté en ligne fait l'objet d'un envoi à domicile, la date limite de commande est de 10 jours avant le premier jour de ski.

Lorsqu'il fait l'objet d'un retrait aux caisses, la date limite de commande est de 36 heures avant le premier jour de ski.

Lorsqu'il fait l'objet d'un retrait aux caisses automatiques, il n'y a pas de date limite.

Lorsqu'il fait l'objet d'un rechargement, il n'y a pas de date limite.

7. Tarifs

Le prix des prestations est exigible à la commande et les paiements doivent être effectués en euros.

Les prestations sont facturées TTC (toutes taxes comprises) selon le taux de TVA en vigueur au jour de la commande.

SATA Group se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis, les tarifs sont consultables sur le site <https://skipass.alpedhuez.com>

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

Les produits commandés demeurent la propriété de SATA Group jusqu'au paiement intégral du prix.

8. Modalités**8.1 Paiements sécurisés**

Pour les sites partenaires, le client devra s'en référer aux conditions générales de vente et d'utilisation du site concerné.

Pour le site <https://skipass.alpedhuez.com>, <https://skipass.auris-en-oisans.fr/>, <https://skipass.villard-reculas.com/>, <https://oz-vaujany.com/> et l'application mobile Alpe d'Huez, le paiement sécurisé par carte bancaire est effectué par le Crédit Agricole, via le système PAYBOX.

Les achats opérés via Internet pourront être réglés par carte bancaire Visa ou Eurocard Master Card ou American Express soit par chèques vacances Connect. Les forfaits année, saison et pack famille se voient proposer le paiement en 3(trois) fois sans frais protégé par le 3D Secure sous réserve de l'acceptation du dossier par l'établissement de crédit. Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement immédiat. A aucun moment, SATA Group n'a connaissance des numéros que le client doit fournir. Les commandes de produits SATA Group payés par carte bancaire seront confirmées par un mail une fois qu'elles ont fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire du client et celui de SATA Group. Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de validation de la commande.

Pour le site <https://www.flexipass-aeon.com/> le paiement sécurisé par carte bancaire est effectué par le Banque Populaire, via le système SYSTEMPAY.

**CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE A DISTANCE DE FORFAITS DE REMONTEES****MECANIQUES S.A.T.A Group****ETE 2025 -HIVER 2025-2026**

SATA Group - 131 Rue du Pic Blanc – BP54 – 38 750 Alpe d'Huez – France. info@sataski.com ou sur skipass.alpedhuez.com
Société Anonyme d'économie mixte au capital de 21 744 632 €-RCS Grenoble B775 595 960 00052
Numéro TVA intracommunautaire : FR04 775 595 960 000 52

CODIF :
CO/N°14/ENR/005
Version en DATE :
20/06/2025

Pour les sites suivants : <https://reservation.alpedhuez.com/> <https://accommodation.alpedhuez.com/> <https://www.esf-alpedhuez.com/> <https://www.esf-ozenoisans.com/> <https://www.esf-vaujany.fr/> <https://www.esf-villard-reculas.com/fr/> <https://www.aurisesf.com/>, qui sont des places de marchés utilisant le moteur technique MseM, SATA Group est revendeur en bénéficiant des outils de paiement de MseM, les clients peuvent se rapporter aux conditions générales d'utilisation de la plateforme MseM <https://documents.msem.tech/cgvs/fr/CGU-MseM.pdf>. Les achats pourront être réglés par Carte bancaire Visa ou Eurocard Master Card via un prestataire de service de paiement, établissement de monnaie électronique, agréé en France et contrôlé par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution). Un paiement échelonné pourra aussi être proposée aux clients. La responsabilité de SATA Group ne pourra être engagée en raison d'un dysfonctionnement du service de paiement en ligne.

Dans le cas des sites <https://www.alpedhuezvacances.com/> <https://www.alpedhuezjours.com/> : Le paiement pourra s'effectuer par Carte bancaire ainsi qu'en chèques vacances (Attention les Chèques Vacances Connect ne sont pas acceptés). Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement immédiat par le Crédit Agricole, via le système PAYBOX. A aucun moment, SATA Group n'a connaissance des numéros que le client doit fournir. Les commandes de produits SATA Group payés par carte bancaire seront confirmées par un mail une fois qu'elles ont fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire du client et celui de SATA Group. Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de validation de la commande.

8.2 Modalités de paiement

Le paiement du prix est exigible au moment de la commande.

Les paiements sont effectués selon les sites internet par carte bancaire (Visa, Eurocard, Master Card, American Express), E-chèque Vacances ou Chèques Vacances Connect. Pour plus d'informations sur les conditions d'utilisation des Chèques-Vacances Connect, rendez-vous sur site d'information de l'ANCV : <https://cheque-vacances-connect.com/collaborateur/>

Sur <https://skipass.alpedhuez.com>, <https://skipass.auris-en-oisans.fr/>, <https://skipass.villard-reculas.com/>, <https://oz-vaujany.com/> un paiement différé est proposé exclusivement réservés aux forfaits saison hiver et année en promotion achetés sur Internet : débit de la carte bancaire du client au 01/10/2025.

Les titres acquis par le règlement différé resteront la propriété de SATA Group jusqu'au paiement intégral, le Client en deviendra responsable dès leur remise matérielle. A défaut de paiement de la deuxième ou troisième échéance, SATA Group pourra par conséquent reprendre lesdits titres et les échéances déjà versées seront acquises à SATA Group, en contrepartie de la jouissance des titres dont aura bénéficié le client.

Le paiement à la consommation concerne le produit AEON PASS (ou Pay per use) : le client renseigne une carte bancaire valide au moment de l'adhésion et accepte d'être débité des journées consommées dans les journées ou semaines qui suivent cette consommation. Le client s'engage à solder son compte en fin de saison. SATA Group ne saurait être tenue responsable d'une utilisation en cas de perte ou de vol. Le client doit déclarer la perte ou le vol de son titre ou du titre d'un de ses contacts, dans les plus brefs délais et avant le prélèvement des consommations. Le client ne pourra donc pas contester le prélèvement sur sa carte bancaire s'il n'a pas déclaré la perte ou le vol de son titre de transport auprès du domaine skiable émetteur. Aucune contestation ne sera acceptée après le prélèvement du montant des consommations sur sa carte bancaire. S'il ne souhaite plus utiliser son adhésion AEON PASS (ou Pay per use), le client doit retourner le (ou les) titre(s) de transport associé(s) à son compte et demander à être désabonné du programme AEON PASS.

8.3 Délais et conditions de livraison des forfaits

a/ Envoi à domicile : Les conditions de livraison s'appliquent en cas de Premier Achat avec la sélection de l'option « envoi à domicile » : Les forfaits rechargeables achetés à distance seront livrés dans un délai de 10 jours à compter de la réception de la commande, par voie postale à l'adresse indiquée par le client. 2 € de frais de participation d'envoi seront facturés.

Tous les envois sont effectués en « lettre suivie » ou mode équivalent selon les termes et conditions définis au paragraphe 5 ci-dessus.

b/ Le client peut choisir le retrait dans les points de vente SATA Group au plus tôt la veille de son 1^{er} jour de ski et selon les horaires d'ouvertures des différents point de vente. La copie de l'accusé de réception sera alors exigée par SATA Group ainsi que la présentation d'une pièce d'identité officielle en vigueur. A défaut, les forfaits commandés ne pourront pas être délivrés.

La commande sera ensuite remise au client, sous réserve de la signature par celui-ci d'un reçu. (Sauf cas du rechargement en ligne).

c/ Le client peut choisir le retrait aux bornes automatiques et retirer son titre en dernière minute. Au préalable, il est demandé au client de consulter le plan des bornes automatiques pour vérifier leurs localisations dans les différentes stations du domaine skiable.

8.4 Problèmes de livraison ou oublis des forfaits livrés

a/ Si les forfaits commandés sont oubliés par le client à son domicile et après les vérifications usuelles, il doit se munir de sa confirmation d'achat, et s'adresser une fois sur place à l'une des caisses des remontées mécaniques afin de retirer de nouveaux forfaits :

Des frais de traitement de 3€ +2€ de support rechargeable soit 5€ par forfaits seront alors exigés en sus.

Les forfaits oubliés au domicile seront bloqués aux bornes ski et remplacés par des duplicatas.

b/ Si les forfaits commandés ne sont pas parvenus au client avant le jour de son départ pour le séjour à la neige (le système de lettre suivie faisant foi), il doit se munir de sa confirmation d'achat, et s'adresser une fois sur place à l'une des caisses des remontées mécaniques afin de retirer de nouveaux forfaits :

Le règlement de 2€ par support rechargeable sera exigé.

Les forfaits reçus en retard seront également bloqués sur les bornes ski.

Le support rechargeable est payant et non remboursable : le client peut présenter un support en sa possession compatible avec la technologie actuelle du contrôle de forfait.

c/ Si la commande est de type rechargement, et en cas d'oubli de sa carte, le client doit se munir de sa confirmation d'achat, et s'adresser une fois sur place à l'une des caisses des remontées mécaniques afin de retirer de nouveaux forfaits :

Des frais de traitement seront exigés (3+2€ de support rechargeable).

Le titre oublié sera bloqué sur les bornes ski.

Le justificatif de vente original du forfait oublié ou perdu sera conservé par la caisse.

**CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE A DISTANCE DE FORFAITS DE REMONTEES****MECANIQUES S.A.T.A Group****ETE 2025 -HIVER 2025-2026**

SATA Group - 131 Rue du Pic Blanc – BP54 – 38 750 Alpe d'Huez – France. info@sataski.com ou sur skipass.alpedhuez.com
Société Anonyme d'économie mixte au capital de 21 744 632 €-RCS Grenoble B775 595 960 00052
Numéro TVA intracommunautaire : FR04 775 595 960 000 52

CODIF :
CO/N°14/ENR/005
Version en DATE :
20/06/2025

8.5 Annulation : remboursement et échange ou modification

a / Dans le cas où les titres de transport délivrés ne seraient pas utilisés, ni totalement épuisés du fait du consommateur, ceux-ci ne seront ni remboursés ni échangés. Les forfaits à journées non-consécutives devront être consommés durant la saison en cours. Au-delà, ils ne pourront plus être utilisés et ce, sans qu'il soit procédé à leur remboursement, ni à un report de validité. Il est possible de couvrir ce type de risque par des assurances spécifiques.

b/ Pour une erreur de date constatée en cours d'utilisation, le client devra se rendre au point de vente SATA Group le plus proche avec ses justificatifs d'achats : le changement sera effectué gratuitement sous réserve des vérifications d'usage des passages aux bornes et sous réserve que la catégorie et l'offre de titre correspondent bien à la journée concernée (à titre d'information une offre samedi ne peut être échangée sur un dimanche – cf article 7.5 a ci-dessus).

8.6 Erreur de saisie du support

Dans le cas d'une mauvaise saisie du numéro de série de la puce, SATA Group ne saurait être tenue responsable d'une erreur qui engage la vigilance du client. Un duplicata sera délivré en caisse aux conditions usuelles de 3€ de frais de traitement + 2€ de support rechargeable.

9. Absence de droit de rétractation

En application de l'article L121-16-1-9 du code de la consommation, le droit de rétractation prévu aux articles L121-21 et suivants du code de la Consommation ne s'applique pas aux contrats de transport de passagers.

10. Annulation de commande

Si le client souhaite annuler son titre séjour compris entre 2 et 15 jours consécutifs et obtenir un remboursement intégral sans frais, la demande doit survenir sept jours avant le premier jour de ski.

11. Pandémie**11.1 Mesures sanitaires**

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (et dispositions suivantes éventuelles) pour faire face à une pandémie, l'exploitant SATA group a mis en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires selon les dispositifs gouvernementaux en vigueur.

Le client est tenu de respecter les prescriptions réglementaires et mesures sanitaires.

A ce titre, le client s'oblige notamment à respecter les consignes tant écrites que verbales le cas échéant (et les pictogrammes les complétant le cas échéant) qui lui seront transmises et dispensées par l'exploitant SATA group et par son personnel, en amont comme au cours de sa présence sur site et de l'accomplissement de la prestation. Consultation des mesures sur les différents points de vente et sur le site internet.

En cas de non-respect du dispositif, l'exploitant SATA group s'accorde le droit de refuser l'accès au domaine à un client pour garantir la santé de ses clients et de son personnel.

11.2 Interruption ou annulation de séjour du fait d'une décision d'une autorité administrative française nationale ou locale (pouvoirs publics) ou résultant de toute mesure prise par une telle autorité

Dans l'hypothèse où une autorité administrative française nationale ou locale prenait une décision (fermeture, etc.), ou, une ou plusieurs mesures restreignant la circulation des personnes ayant pour effet d'empêcher un client d'utiliser son titre de transport qu'il a réservé auprès de SATA Group, les jours non consommés lui seront intégralement remboursés.

11.3 Annulation du fait du client jusqu'à J-7 sans frais

Si le client souhaite annuler son titre séjour compris entre 2 et 15 jours consécutifs et obtenir un remboursement intégral sans frais, la demande doit survenir sept jours avant le premier jour de ski.

11.4 Liste des cas particuliers qui donneront lieu à un remboursement intégral jusqu'à la veille du 1^{er} jour de ski (entre parenthèse les justificatifs demandés)

- Fermeture des frontières par le gouvernement français
- Fermeture des frontières par le gouvernement du pays d'origine du client ou par un pays de transit (lien vers la page officielle d'information)
- Le gouvernement du pays d'origine interdit les voyages non essentiels (lien vers la page officielle d'information)
- Annulations des vols en raison d'une pandémie (courrier ou email de la compagnie aérienne concernée)
- Fermeture des aéroports / gares en France ou dans le pays d'origine (lien vers la page officielle d'information)
- Limitation kilométrique de déplacement autour de votre domicile
- Mise en quarantaine ou quatorzaine (ou toute autre durée de confinement) imposée par la France ou par le pays d'origine (lien vers la page officielle d'information)
- Client testé positif dans le cadre de la pandémie dans les 7 jours avant l'arrivée (certificat médical)
- Fermeture de la station et/ou des Remontées Mécaniques liée à la pandémie

11.5 Conditions de remboursement pour les forfaits saison au tarif public

Afin d'être éligible à un remboursement ou à un avoir, le forfait doit être réglé dans son intégralité.

En cas de fermeture totale sans ouverture du domaine skiable sur la saison d'hiver : remboursement ou avoir au choix à 100%

En cas de fermeture pendant la saison :

- Fermé 1 mois : remboursement ou avoir au choix de 15%
- Fermé 2 mois : remboursement ou avoir au choix de 30%
- Fermé 3 mois : remboursement ou avoir au choix de 45%
- Fermé 4 mois : remboursement ou avoir au choix de 60%

Le calcul se fera sur l'ensemble de la saison, en fonction des durées de fermeture cumulées.

Un remboursement ou l'émission d'un avoir interviendra en fin de saison.

11.6 Procédure de remboursement

Pour les points 11.2, 11.3, 11.4 et 11.5 le client doit faire sa demande remboursement à SATA Group via le formulaire en ligne sur le site

skipass.alpedhuez.com à la rubrique « Nous contacter », accompagné des justificatifs requis. Le titre de transport sera remboursé intégralement au plus tard dans les trois (3) mois.

12. Propriété intellectuelle

Tous les éléments du site de SATA Group <https://skipass.alpedhuez.com>, <https://skipass.auris-en-oisans.fr/>, <https://skipass.villard-reculas.com/>, <https://oz-vaujany.com/>, <https://reservation.alpedhuez.com/>, <https://accommodation.alpedhuez.com/>, <https://www.flexipass-aeon.com/>, <https://www.alpedhuezvacances.com/>, <https://www.alpedhuezetours.com/> sont et restent la propriété intellectuelle exclusive de SATA Group. Nul n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site sans accord préalable express de SATA Group. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord préalable express de SATA Group.



CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE A DISTANCE DE FORAITS DE REMONTEES
MECANIQUES S.A.T.A Group
ETE 2025 -HIVER 2025-2026

SATA Group - 131 Rue du Pic Blanc – BP54 – 38 750 Alpe d'Huez – France. info@sataski.com ou sur skipass.alpedhuez.com
Société Anonyme d'économie mixte au capital de 21 744 632 €-RCS Grenoble B775 595 960 00052
Numéro TVA intracommunautaire : FR04 775 595 960 000 52

CODIF :
CO/N°14/ENR/005
Version en DATE :
20/06/2025

13. Vente en ligne de produits annexes

Les Articles sont présentés sur le Site <https://skipass.alpedhuez.com>, <https://skipass.auris-en-oisans.fr/>, <https://skipass.villard-reculas.com/>, <https://oz-vaujany.com/>, <https://reservation.alpedhuez.com/>, <https://accommodation.alpedhuez.com/>, <https://www.flexipass-aeon.com/>, <https://www.alpedhuezvacances.com/>, <https://www.alpedhuezjours.com/> conformément à la réglementation qui leur est applicable et leurs caractéristiques essentielles y sont décrites.

Les images et les couleurs des produits mis en vente sur le Site <https://skipass.alpedhuez.com>, <https://skipass.auris-en-oisans.fr/>, <https://skipass.villard-reculas.com/>, <https://oz-vaujany.com/>, <https://reservation.alpedhuez.com/>, <https://accommodation.alpedhuez.com/>, <https://www.flexipass-aeon.com/>, <https://www.alpedhuezvacances.com/>, <https://www.alpedhuezjours.com/>, pourraient cependant ne pas correspondre aux couleurs réelles sous l'effet du navigateur Internet et de l'écran utilisé.

SATA Group s'engage à ce que la représentation photographique des produits soit la plus fidèle possible. Il est néanmoins possible que la perception du ou des produits ne corresponde pas totalement aux produits. SATA Group ne pourra honorer les commandes reçues que dans la limite des stocks disponibles des produits. A défaut de disponibilité du ou des Produits, SATA Group s'engage à en informer au plus vite le Client.

14. Responsabilités et garantie

SATA Group, n'est tenue, pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne, qu'une obligation de moyen.

La responsabilité de SATA Group ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment, une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus Informatique et d'une manière générale, tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure.

Le client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'internet, en particulier ses performances techniques, le temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

15. Modes de preuves

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire ou la confirmation finale de la commande par le client vaut preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n°2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement.

Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne.

Le client doit conserver impérativement le courriel de commande, seul ce document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques. Les informations relatives à la validité du titre de transport et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.

16. Traitement automatisé d'informations nominatives

Les informations personnelles collectées dans le cadre du processus de vente, sont destinées à permettre l'émission des forfaits de skis et la vente de prestations associées. Elles sont conservées pendant 5 ans, et sont accessibles par les opérateurs de vente et le service technique billetterie SATA Group.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en nous contactant :

- Par mail : dpo@sataski.com

- Par courrier : SATA Group - BP 54 - 38750 ALPE D'HUEZ

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL si vous estimez que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés.

Pour plus d'informations sur le RGPD et les données collectées, consultez notre site Internet : <https://skipass.alpedhuez.com>

17. Vidéo protection

Pour votre sécurité, le site et les équipements sont placés sous vidéo protection. Loi n°95-73 du 21 janvier 1995 modifiée par la loi n°2011-267 du 14 mars 2011. Toute personne filmée dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition auprès de la société SATA Group. Ce droit peut être exercé en s'adressant à : S SATA Group – Service technique – BP 54 - 38750 ALPE D'HUEZ

Durée de conservation des données : 30 jours.

18. Archivage.

L'archivage des commandes est effectué par le service clientèle de SATA Group conformément à l'article L134-2 du Code de la consommation. Dans ces conditions, le client peut ainsi accéder à sa commande archivée en faisant la demande écrite auprès dudit service à l'adresse susvisée.

19. Droit applicable

Dans le cas où les présentes CGVU seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes CGVU est la seule à faire foi. En conséquence, en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions présentes CGVU, il conviendra de référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes CGVU sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en œuvre, au droit français.

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis à la médiation (à la conciliation). Les parties au contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation (à la conciliation). Les parties au contrat désigneront d'un commun accord une personne qualifiée, indépendante, neutre et impartiale. La solution proposée par le médiateur (le conciliateur) ne s'impose pas aux parties au contrat.

A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

Domaines Skiables de France a adhéré à la Médiation du Tourisme et du Voyage pour l'ensemble de ses membres. La saisine et l'intervention du Médiateur Tourisme et Voyage sont gratuites. Pour permettre son intervention, toute réclamation doit être précédée de démarches préalables auprès du Service Client de SATA Group Chaque partie peut également solliciter l'avis d'un expert, dont les frais sont à sa charge. En cas de demande conjointe d'expertise, les frais sont partagés entre les parties. Informations sur le site du médiateur du tourisme et du voyage <http://www.mtv.travel> ou par courrier à l'adresse suivante : **MTV Médiation Tourisme Voyage -BP 80 303-75 823 Paris Cedex 17**